

65530 - Fonds d'innovation

**Contrat départemental - Fonds d'Innovation
Territoriale - Proposition d'attribution
d'une subvention à la Commune de
BRUMATH pour la réalisation d'une étude
de définition d'un projet Smart City**

Rapport n° CD/2019/025

Service Chef de file :

L520 - Service Développement du logement social

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de renforcer son partenariat avec les acteurs locaux au moyen de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Dans le cadre du Fonds d'Innovation Territoriale, le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider de l'attribution d'une subvention à la Commune de Brumath afin de lui permettre de réaliser une étude liée à son projet de Smart City.

La « smart city », ou ville intelligente, désigne une ville utilisant les technologies de l'information et de l'innovation numérique pour améliorer la qualité des services urbains, au profit de ses habitants.

Selon une démarche collaborative, en s'appuyant sur un solide diagnostic territorial de l'existant et des besoins en termes de connectivité des infrastructures et de fluidité des services de la ville, cette étude doit aboutir à l'élaboration d'un programme d'actions opérationnelles concrètes, à l'échelle de la commune et de son territoire.

Il est également proposé au Conseil départemental de décider d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure pour la réalisation de ce projet.

Contexte et opportunité

En mettant le numérique au cœur de ses réflexions, la Commune de Brumath souhaite accroître le vivre-ensemble à la faveur de modèles et processus plus collaboratifs.

Afin de renforcer son rôle de bourg centre, Brumath doit par ailleurs allier développement démographique et renforcement de ses services et équipements. 2 500 habitants supplémentaires pourraient être accueillis dans les 15 ans à venir. L'objectif est de maintenir l'attractivité de la ville et de faciliter la vie quotidienne de ses habitants et usagers.

Avec l'appui du Département, la Ville a décidé de porter la démarche Smart City à l'échelle de la commune avec des effets leviers sur l'ensemble de son territoire. Celle-ci cherche plus particulièrement à développer l'innovation pérenne dans une optique de maîtrise des ressources, de transversalité des politiques et de gestion éclairée de l'action publique.

La « smart city », ou ville intelligente, désigne une ville utilisant les technologies de l'information et de l'innovation numérique pour améliorer la qualité des services urbains, au profit de ses habitants.

Un projet au cœur des politiques publiques du Département

Les contrats départementaux constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

En visant notamment à appuyer l'attractivité résidentielle par l'innovation technologique, le projet « Smart City Brumath » à naître s'inscrit pleinement dans la stratégie Habitat du Département du Bas-Rhin adoptée le 26 mars 2018 (CD/2018/008) et notamment son axe dédié à « dynamiser les territoires pour soutenir l'attractivité résidentielle des centralités et encourager l'innovation ».

Il s'inscrit également dans l'un des enjeux prioritaires du Contrat départemental du territoire d'action Nord et son objectif opérationnel « Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi », en encourageant la transition énergétique et numérique. Cet objectif a, par ailleurs, été priorisé sur l'ensemble du territoire bas-rhinois.

Ainsi, autant en termes d'actions opérationnelles "SMART" que de méthodes employées à leur mise en œuvre, le développement des expérimentations sur le « territoire intelligent » de Brumath pourra être dupliqué et bénéficier à d'autres territoires bas-rhinois.

La mission d'étude Smart city Brumath

La Commune a décidé de réaliser une étude de définition d'un projet Smart City sur son territoire. Elle en assure la maîtrise d'ouvrage et bénéficie de l'appui du Département et de la Banque des Territoires dans cette démarche.

Cette étude doit aboutir à l'élaboration d'un programme d'actions opérationnelles concrètes, à l'échelle de la commune et de son territoire.

Le cahier des charges pour cette mission d'étude d'une durée de 7 mois se divise en trois actions :

Action 1 : diagnostic

Elaboration :

- d'un inventaire des pratiques et projets smart d'ores et déjà mis en œuvre à l'échelle de la Commune prioritairement et celui de la Communauté d'agglomération de Haguenau sous l'angle de leur potentiel reproductible et/ou extensible ;
- d'un questionnaire de maturité numérique des services de la Ville et de la Communauté d'agglomération de Haguenau ;
- d'une cartographie de la donnée numérique, composante essentielle à tout projet de smart city ;
- d'un recensement des besoins qui demeurent ainsi que des attentes partagées entre élus, parties prenantes et habitants.

Action 2 : programme Smart City Brumath

Le champ des possibles a été restreint à 4 axes de projet :

- La connectivité, l'intelligence des bâtiments (*smart home et smart building*) ;
- L'optimisation des ressources énergétiques (*smart grid*) ;
- La valorisation des usages des services publics et la création de nouveaux services publics (*smart utilities*) ;
- La mobilité alternative durable et intermodale (*smart mobility*).

Sur la base de ces axes, sera élaboré le programme « Smart City Brumath » un panel d'actions concrètes et opérationnelles, ainsi que l'analyse de leurs tenants techniques, juridiques et financiers, de leurs délais de déploiement, de leur impact organisationnel et socio-économique. La recherche de solutions de financement pour la réalisation de ces actions est, par ailleurs, une composante essentielle de la mission d'étude.

Au sein de ces axes, chaque action devra être envisagée sous les angles transversaux du lien social et du « vivre-ensemble » d'une part, ainsi que du recueil, de la valorisation et de l'exploitation des données numériques générées à terme d'autre part.

Action 3 : à projet innovant, gestion et animation de projet innovantes

Plus qu'un objet ou qu'un modèle qu'il suffirait de copier et de démultiplier, un projet smart city est avant tout une démarche, la construction d'une méthode et d'une réflexion au service d'une politique de vivre ensemble :

- mise en place d'une plateforme web à vocation d'information, de consultation et de rassemblement des parties prenantes pour construire la future gouvernance du projet ;
- organisation de plusieurs évènements de concertation et de "co-design" du projet avec les usagers et habitants, les agents et élus, les parties prenantes (notamment entreprises et PME locales, start-up, université...).

La gouvernance de l'étude est assurée par un Comité de pilotage et une équipe-projet composés d'élus et techniciens de la Ville de Brumath, du Département, de la Communauté d'agglomération de Haguenau, ainsi que des techniciens de la Banque des Territoires.

Financement du projet

Le coût de l'étude est de 49 583,66 € hors taxes. La répartition entre les cofinanceurs s'opérerait de la façon suivante :

Potentiels financeurs	Répartition du coût de l'étude
Ville de Brumath (33,4%)	16 529,66 €
Banque des Territoires (33,3%)	16 527 €
Département du Bas-Rhin (33,3%)	16 527 €

La TVA serait intégralement prise en charge par la Ville de Brumath.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'innovation territoriale d'un montant maximal de 16 527 € à la Commune de Brumath afin de lui permettre de réaliser une étude liée à son projet de Smart City, conformément aux critères de financement du Fonds d'Innovation Territoriale du contrat départemental.

Il est également proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du projet de convention financière afférente à conclure entre le Département et la Commune de Brumath.

La Commission territoriale Nord du 27 mai 2019 a rendu un avis favorable sur l'éligibilité de cette étude et a proposé une contribution financière du Département à hauteur de 16 527€.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FDS INNOVI 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'innovation investissement	200 000,00 €	138 525,00 €	16 527,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement du territoire d'action Nord, d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'innovation territoriale d'un montant de 16 527€ à la Commune de Brumath afin de lui permettre de réaliser une étude de définition d'un projet Smart city sur son territoire, et conformément aux termes du cahier des clauses techniques particulières joint en annexe ;

- approuve les termes du projet de convention financière afférente à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Brumath et jointe en annexe ;

- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 12/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY